



ACADÉMIE DE NICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

Division du personnel enseignant 1er degré

DIPE

Affaire suivie par :

Sakina SADOUK

Tél : 04.93.72.63.57

Mél : ia06-dipe2@ac-nice.fr

53, Avenue Cap de Croix
06 181 Nice Cedex 2

Nice, le 18 décembre 2024

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
L'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

à
Mesdames et messieurs les
professeurs des écoles et instituteurs

S/C mesdames et messieurs les
inspecteurs chargés de circonscription
du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux
de collèges avec SEGPA

Objet : Postes à exigences particulières – rentrée scolaire 2025

Dans le cadre de la préparation du mouvement des personnels du 1^{er} degré, certains postes présentant des spécificités sont soumis à des règles particulières de recrutement. Vous trouverez ci-après la liste de ces postes.

Seuls les personnels titulaires, remplissant les conditions exigées dans le descriptif de chaque fonction peuvent postuler en suivant les modalités définies ci-dessous :

1/ La fiche de candidature jointe en annexe 1, sera à adresser à l'inspection de circonscription avant le 9 janvier 2025, délai de rigueur, **pour chaque fonction demandée**.

2/ Les circonscriptions feront parvenir les dossiers de candidatures à mes services, revêtus de leur appréciation pour le 15 janvier 2025, délai de rigueur.

Les commissions d'entretien se dérouleront les mercredis 22 janvier, 29 janvier et 5 février 2025 (l'heure et le lieu seront précisés lors de votre convocation).

Les personnels qui obtiendront un avis favorable après entretien seront inscrits sur la liste d'aptitude pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025, soit pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027, et 2027-2028. Ils pourront exprimer des vœux précis dans le cadre du mouvement informatisé, le traitement des vœux étant opéré sur la base du barème applicable aux postes à exigences particulières décrit dans le guide de mobilité.

Les candidats inscrits sur les listes d'aptitude au titre des années 2023-2024 et 2024-2025 conservent le bénéfice de cette inscription pour l'année scolaire 2025-2026.

En revanche, les candidats inscrits au titre de l'année 2022-2023 et qui n'occupent pas un poste de cette nature sont invités à se porter à nouveau candidats.

SIGNE

Laurent LE MERCIER



LISTE DES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

- Enseignant référent pour les élèves en situation de handicap
- Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) de zone
- Enseignant dans le dispositif d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans
- Enseignant intervenant au centre des troubles du langage et des apprentissages
- Enseignant coordonnateur de dispositif relais
- Enseignant d'une Matière Intégrée en Langue Etrangère - dispositif EMILE
- Maître de l'égalité des chances et des territoires (MECT)

- Direction de l'école française de Vintimille
- Directeur de l'école Lycette Darsonval

SECTIONS INTERNATIONALES

- Direction de l'école Valbonne – Les Sartoux
- Direction de l'école de Mougins – Les Trois Collines
- Direction de l'école Valbonne - Garbejaire
- Direction de l'école Auber
- Direction de l'école Thérèse Roméo 1
- Direction de l'école Thérèse Roméo 2
- Direction de l'école Ronchèse